



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Dons aux associations

Question écrite n° 11643

Texte de la question

M. Matthieu Marchio alerte Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la baisse préoccupante des dons aux associations, particulièrement marquée dans les Hauts-de-France. Selon un sondage Odoxa réalisé en septembre 2025, les Français ont donné en moyenne 222 euros aux associations au cours des douze derniers mois, tandis que les habitants des Hauts-de-France n'ont pu verser qu'une moyenne de 159 euros, soit l'un des montants les plus faibles du pays et près de 30 % en dessous de la moyenne nationale. Cette baisse se confirme d'année en année : en 2024, les dons s'élevaient encore à 188 euros par habitant dans la région, ce qui représente aujourd'hui une diminution de 29 euros en un an. Plus inquiétant encore, 42 % des habitants déclarent avoir réduit leurs dons en 2025, un record national largement supérieur à la moyenne française (35 %). Ces chiffres témoignent d'un effondrement de la capacité contributive des ménages, directement lié à la hausse du coût de la vie et aux difficultés économiques qui frappent fortement les foyers de la région, laquelle présente par ailleurs le niveau de vie médian le plus faible de la France métropolitaine selon l'INSEE. Pour autant, ce recul des dons ne traduit pas une perte de solidarité. Au contraire, le sondage révèle que 53 % des habitants des Hauts-de-France participent ou souhaiteraient participer à des activités bénévoles, soit cinq points de plus que la moyenne nationale. Par ailleurs, un quart des habitants ont eu recours à la solidarité de leur entourage ou des associations au cours des cinq dernières années, ce qui reflète à la fois l'entraide persistante entre habitants et la précarité grandissante dans la région. Les habitants témoignent d'une solidarité vécue au quotidien, par le don de vêtements, la préparation de repas, ou des gestes financiers modestes mais sincères, souvent malgré des revenus contraints. Cette baisse des dons survient à un moment où de nombreuses associations locales, caritatives, culturelles, de santé ou d'aide alimentaire sont déjà fragilisées par la hausse de leurs charges, l'explosion de la demande sociale et l'insuffisance chronique des soutiens publics. Dans les Hauts-de-France, plusieurs structures alertent sur une équation financière devenue intenable : moins de moyens, davantage de besoins et une population de plus en plus dépendante de leurs actions. Dans ce contexte préoccupant, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend mettre en œuvre pour soutenir les associations confrontées à une chute de leurs ressources dans les Hauts-de-France, alors même que leurs interventions deviennent indispensables face à la montée de la précarité. Il lui demande également si des dispositifs d'incitation fiscale ou de soutien ciblé aux ménages modestes sont envisagés afin de relancer la capacité de don dans les territoires les plus fragilisés. Enfin, il souhaite savoir si le Gouvernement entend renforcer l'accompagnement des associations locales dont le rôle social n'a jamais été aussi crucial pour maintenir la cohésion et l'entraide dans la population.

Texte de la réponse

Les différents programmes ministériels contribuent fortement au financement du secteur associatif à hauteur de 9,5 Md€ comme en témoigne le jaune détaillant l'effort de l'État en faveur des associations annexé au projet de loi de finances. À ce montant, il faut ajouter les dépenses gérées par l'agence de service et de paiement et les établissements publics tels que l'agence nationale du sport, l'agence nationale de la cohésion des territoires et l'agence du service civique. Les dépenses fiscales rattachées au programme jeunesse et vie associative doivent également être additionnées. Elles sont renforcées en 2026 avec le doublement du plafond du dispositif dit "Coluche", qui bénéficie aux structures qui aident les plus démunis. Au total, la revue des dépenses

réalisées en 2025 par les inspections générales des finances, de l'éducation, du sport et de la recherche, a mis en évidence que les dépenses de l'État représentent 27,4 Md€, soit 51 % des dépenses publiques en faveur des associations et 3,25% du budget de l'ensemble des départements ministériels. Par ailleurs, l'État co-construit avec les associations bénéficiaires, le réseau d'acteurs de l'accompagnement Guid'Asso pour les accompagner au plus près de leurs besoins dans les territoires et réunit très régulièrement l'ensemble des autorités publiques et les organismes soutenant financièrement le secteur pour organiser les mesures de sauvetage des associations les plus en difficulté avant l'ouverture de procédures collectives. Un comité interministériel à la vie associative se réunira chaque semestre pour faire notamment le point sur les avancées des travaux en matière de financement. Enfin, la réforme du soutien de la formation des dirigeants bénévoles Certif'Asso rentre en application avec la campagne du FDVA (fonds d'aide à la vie associative) 2026 pour déprécariser le fonctionnement des associations.

Données clés

Auteur : [M. Matthieu Marchio](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11643

Rubrique : Associations et fondations

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Sports, jeunesse et vie associative](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 décembre 2025](#), page 10220

Réponse publiée au JO le : [17 février 2026](#), page 1508